

MAp_26_016

COMMUNE DE NUEIL-LES-AUBIERS

ARRETE D'ALIGNEMENT

« 19 rue de l'Aumônerie »

**NOM et adresse du pétitionnaire : Maître Géraldine CHABOT-MONROCHE
71 avenue Saint Hubert
79250 NUEIL-LES-AUBIERS**

LE MAIRE,

Vu la demande en date du 06 mars 2026, par laquelle le pétitionnaire ci-dessus référencé demande l'alignement au droit de la parcelle appartenant à Monsieur PINEAU Éric, cadastrée section 017 Al n° 82 d'une superficie totale de 1 424 m²,
Vu le Code de la Voirie Routière,
Vu l'ordonnance 59.115 du 7 janvier 1959 relative à la voirie des collectivités locales,
Vu le décret 64.262 du 14 mars 1964 relatif aux caractéristiques techniques, aux alignements, à la conservation et à la surveillance des voies communales,
Vu l'arrêté préfectoral du 23 octobre 1964 portant règlement sur la conservation et la surveillance des voies communales,
Vu la loi modifiée 82.213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

ARRETE :

Article 1 – L'alignement réalisé par la façade de l'immeuble et le mur de clôture le long de la rue de l'Aumônerie est à conserver. Cette autorisation n'a pour but que de fixer les limites du domaine public. Au cas où le pétitionnaire désirerait effectuer des travaux, il devra obtenir les autorisations réglementaires (permis de construire, autorisation etc.) ou faire une déclaration de travaux.

Article 2 – Le présent arrêté n'est délivré que sous réserve du droit des tiers.

Article 3 – Ampliation du présent arrêté sera notifiée à Maître Géraldine CHABOT-MONROCHE et au Responsable des Services Techniques Municipaux, chargés d'en assurer l'exécution.

A NUEIL-LES-AUBIERS,

Le 09 mars 2026

Le Maire,



P/le Maire et par délégation,
L'adjoint chargé de l'urbanisme
et de l'économie
Jérôme BARON